

PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT VOUS AMENER À RENCONTRER DES DIFFICULTÉS :



CONTACTEZ LA CELLULE



DE VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE



UNE CELLULE DÉPARTEMENTALE OPÉRATIONNELLE

qui propose la meilleure solution,
quelles que soient vos difficultés.



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Piloté par les Chambres d'agriculture
- En partenariat avec :



AU MOMENT DE LA DÉTECTION

- Diagnostic et bilan technico-économique
- Secours d'urgence en lien avec la MSA
- Médiation

DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE AREA (Aide à la Restructuration des Exploitations Agricoles)

- Accompagnement des agriculteurs allocataires du RSA
- Soutien psychologique et social
- Montage des dossiers ARP (Aide à la Reconversion Professionnelle)

LORS DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

- Règlement amiable judiciaire
- Assistance dans les phases de procédures collectives

Nos conseillers spécialisés vous accompagnent pour :



- clarifier votre situation



- rechercher toutes les solutions pour franchir cette période difficile



- vous redonner des perspectives par un plan d'actions personnalisé

CONTACTS

CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE
9 avenue George V - 75008 PARIS
Tél : 01 53 57 10 10
www.chambres-agriculture.fr

@ChambagriFrance